

Conseil d'Etablissement des établissements primaire et secondaire de Renens

**Procès-verbal de la séance du 4 juin 2012
Buvette de la Salle de spectacles à 20h00**

Présidence : Mme Myriam Romano-Malagrifa

Présents

Excusés et

Absents : Selon scan de la liste de présences en copie attachée

Procès-verbal : François Chevalier, Renens le 4 juillet 2012

1. Accueil et communications de Mme la Présidente

Deux membres ont demandé d'excuser leur absence à la séance de ce jour, à savoir Mme Christina Auer et Mme Bastienne Joerchel, toutes deux membres du ¼ société civile.

Le PV de la séance du 13 février 2012 ayant été préalablement envoyé à chacun des membres présents est adopté à l'unanimité.

L'Ordre du jour est également accepté.

Les communications de Mme la Présidente font état de la nomination, par le Bureau du Conseil, de Mme Sandra Martins, membre du ¼ autorités en tant que Vice-présidente du Conseil d'Etablissement de Renens. Par ailleurs, le second établissement primaire, annoncé lors de la précédente assemblée et qui sera opérationnel dès la rentrée 2013, sera installé dans des locaux aménagés dans le collège de Verdeaux.

Par ailleurs il manque encore un-e représentant-e au sein du ¼ parents, un-e délégué-e de la CISE et un-e représentant-e des sociétés locales parmi le ¼ société civile. Dans ce dernier cas, un contact a été pris avec la Gym Renens qui déléguera très probablement l'un de ses membres pour la prochaine séance du Conseil.

2. Présentation de l'activité du Secteur Jeunesse par son responsable M. Nicolas Perelyguine

En 2006, l'adoption par le Conseil communal d'un préavis sur la politique de la jeunesse à Renens a conduit à l'engagement, l'année suivante, d'un délégué jeunesse en la personne de M. Perelyguine, intégré à la Direction Culture-Jeunesse-Sport de la Ville de Renens, afin de promouvoir une politique avec, pour et par les jeunes.

L'un des tout premiers projets a été la création d'un terrain multisports au Censuy. Une excellente entrée en matière autour d'un projet concret et participatif pour lequel le délégué jeunesse a pu se positionner en relais et facilitateur entre les attentes exprimées par les jeunes et les réalités provenant des milieux politiques et professionnels. Par la suite d'autres projets ont été rendus possibles sur le même modèle, tels que : 1^{ère} course pédestre organisée par un gymnasien renanais, créations musicales avec enregistrement de CD, soirée tektonik, expos et défilés de mode pour lesquels le délégué jeunesse a apporté un soutien méthodologique, logistique et financier.

Depuis 5 ans, la délégation jeunesse participe à un groupe intergénérationnel très créatif qui compte à son actif, entre autre, la publication d'un livre de cuisine et la production de spectacles de théâtre qui ont connu un grand succès et surtout su provoquer la rencontre des générations dans un climat enrichissant pour chacun.

Au plan sportif, la délégation jeunesse a organisé et coordonné la mise à disposition de salles de sport à l'intention des jeunes durant la mauvaise saison, tous les samedis et deux dimanches par mois. Au cours de l'hiver dernier, près de 1000 passages de jeunes dans les salles de sport, sous la supervision de jeunes de Renens positionnés en leaders positifs, ont permis la pratique du sport en totale sérénité, puisqu'aucun incident ou problématique particulière n'ont été constatés.

Des locaux sont mis gratuitement à la disposition de jeunes pour des activités de loisirs en échange de la demande d'être disponibles pour se produire lors de certaines animations organisées par la Ville.

Les "Coups de pouce", petits boulots rémunérés consistant essentiellement en coups de main auprès des services de la commune (mises sous plis, pose d'affiches etc...) sont rémunérés entre 13.- et 15.- de l'heure. Ils sont gérés par David Burnier, le nouveau travailleur social de proximité (TSP) et permettent aux jeunes, à tour de rôle, de compléter leur argent de poche.

La délégation jeunesse est également active dans des actions de prévention dite primaire, à savoir l'organisation de soirées Dîner Quizz, moments conviviaux alliant discussions et questionnements sur différents thèmes tels que la sexualité, le monde du travail, les addictions, dans le cadre d'un repas pris avec des spécialistes de ces différents domaines, ou encore des actions spécifiques de prévention telle par exemple la sécurité routière (défi vélo).

Le délégué jeunesse est également un interlocuteur auprès des autorités, des médias ou de la société civile utile afin de positiver ou objectiver les réalités sociales d'une grande partie de la jeunesse à Renens.

Dès 2011, la délégation jeunesse s'est réorganisée de manière notoire, notamment en raison de la communalisation du CRA et de la création du nouveau poste de travailleur social de proximité, sous la dénomination générique de "Secteur jeunesse". Son action s'oriente désormais essentiellement sur trois axes : L'animation socioculturelle auprès des 4 à 18 ans

(centres aérés, accueil parents-enfants et accueil ados), le travail dans les quartiers et le TSP qui dispense, notamment, un accompagnement individuel visant l'intégration sociale ou professionnelle des jeunes ainsi que le suivi de la mise à disposition des salles de sport et des "coups de pouce".

Le délégué jeunesse est par ailleurs impliqué activement auprès du Groupe coordination jeunesse de l'Ouest lausannois, (www.j-ouest.ch) plateforme d'échanges et catalyseur de projets des différentes structures intervenant auprès des jeunes dans le district.

3. Evolution du projet "Force" en présence de deux membres de l'association

Mme Bettex et M. Laubenheimer représentant l'association FORCE (Favoriser l'Ouverture, la Responsabilité et la Communication chez les Élèves) sont à disposition pour répondre aux questions complémentaires concernant ce projet initié et financé par le Conseil d'Etablissement. Pour rappel, ce projet de prévention de la violence à l'école s'adresse à tous les élèves du CYP 2 (3^{ème} et 4^{ème} années). Il s'articule sur 2 périodes sans interruption, soit 90 minutes durant lesquelles on évoque toutes les formes de violence au moyen de jeux, de sketches, de chants impliquant chaque élève dans une démarche participative sous l'encadrement de 5 à 7 personnes. (voir PV de la séance précédente)

Du fait que les membres de "Force" ne peuvent assurer toutes les animations, mais également pour impliquer concrètement les parents dans une démarche de prévention de manière proactive, il est vivement souhaité d'inciter ceux-ci à participer à une formation de base permettant de rejoindre les équipes de bénévoles qui interviendront dans les classes. Pour ce faire une formation est proposée le 29 septembre au collège du 24-Janvier de 13h30 à 16h30 et les animations auront lieu les 28 septembre, 5 et 12 octobre et 2, 9, 16, 23 et 30 novembre. Chacun peut y trouver sa place de plusieurs manières en fonction de sa disponibilité, de ses compétences ou affinités. Il n'est pas nécessaire d'être parent d'élève dans la classe où se déroule l'intervention. D'autre part, il n'est pas nécessaire non plus d'avoir des compétences pédagogiques particulières. Les parents interviennent plutôt comme accompagnants ou figurants, mais en principe pas animateurs, même s'ils peuvent le devenir.

Les membres du Conseil d'Etablissement sont sollicités en tant que relais pour expliquer la démarche à d'autres personnes, mais aussi en tant que participants.

En cas d'intérêt, merci d'adresser toute demande à l'adresse mail de Mme Châtillon, catherine.chatillon@vd.educanet2.ch

Tous les parents du primaire recevront une information.

Autres infos sur le site www.force-prevention.ch

4. Retour Commission Construction Censuy

Mme Châtillon, déléguée du Conseil d'Etablissement auprès de la Commission de construction du Collège du Censuy donne retour des séances auxquelles elle a participé.

A ce stade, il est encore beaucoup question des aménagements extérieurs et de leurs équipements, en fonction des intérêts exprimés par les différents utilisateurs. Les extérieurs doivent être accessibles à tous puisque situés en zone sportive publique.

Une réflexion est également en cours afin de savoir si le bâtiment sera pourvu d'un Apems ou d'un réfectoire. Une étude est en cours et aucune décision n'a encore été prise même si la piste de l'Apems semble plus probable en fonction de la prochaine organisation scolaire sous HarmoS.

5. Promotions scolaires

Plusieurs personnes souhaiteraient voir la cérémonie des promotions ouverte à un plus grand nombre de participants. Les communautés étrangères expriment le vœu notamment disposer de davantage d'entrées pour assister aux promotions. A la CISE il est question de demander une résolution du Conseil communal à ce propos. Actuellement 120 à 130 élèves se voient remettre leurs diplômes lors des promotions. Accompagnés chacun de 2 parents, en plus des enseignants des deux établissements scolaires et des invités officiels, plus de 700 personnes sont présentes dans la salle qui ne compte pas autant de places assises.

Actuellement le secrétariat n'enregistre que peu de demandes de places supplémentaires et la direction scolaire n'a jamais refoulé personne non plus. Bien sûr il serait souhaitable de disposer de plus de places, mais la salle n'est pas extensible. Le lieu se prête par ailleurs très bien à la symbolique de ce moment important aussi bien pour les jeunes que pour leurs parents. Une ouverture plus large pourrait être synonyme d'une plus grande indiscipline. D'autre part l'on frustrerait beaucoup de participants si la cérémonie devait se dédoubler (matin – après-midi) ou si une partie du public ne devait pas pouvoir se trouver dans la salle (tente à l'extérieur avec capture d'image et de son sur grand écran). Pour cette dernière possibilité une étude de faisabilité sera néanmoins entreprise à la rentrée prochaine. La présence d'invités complémentaires uniquement à l'apéritif ne semble pas non plus satisfaisante. Il est par ailleurs rappelé que seule la remise officielle du diplôme est une obligation légale, le reste du programme est un agrément.

Pour étayer les recherches de solution, le secrétariat du secondaire établira cette année un décompte du nombre de demandes supplémentaires qui lui seront adressées.

6. Règlement d'application LEO

Le résultat de la consultation est attendu afin d'évoquer la suite.

7. Concours d'orthographe

Le projet présenté par une enseignante de l'établissement primaire au 24-Janvier ne concerne que ce bâtiment scolaire. Un courrier avait préalablement été adressé à la Municipalité qui l'a transmis au Conseil d'Etablissement. Bien que le projet soit reconnu comme étant intéressant, le Conseil d'Etablissement ne peut entrer en matière car il ne se positionne pas en tant qu'organe subventionneur et ne peut dès lors créer un tel précédent.

Un soutien pourrait par contre intervenir sous forme d'un encouragement par un courrier de félicitation aux lauréats-es ou d'un reportage dans le journal communal.

8. Divers

- Une demande est formulée de disposer des horaires de cours au moment des enclassements :

La direction scolaire comprend la nature et la raison d'une telle demande, mais ne peut malheureusement y souscrire, essentiellement pour des raisons pratiques. Dès la remise des horaires à la rentrée, il se produit encore beaucoup de changements. Les groupes à options notamment "bougent" encore passablement. D'autre part, au niveau de l'encadrement, tous les engagements ne sont pas encore finalisés à la mi-août. Rien qu'au secondaire la prochaine rentrée verra 13 nouveaux engagements avec beaucoup d'incertitudes générant autant de modifications d'horaires. En plus, lors de la rentrée 2013 et la bascule HarmoS certaines classes seront délocalisées. Au Léman il n'y aura que des classes 7-8-9. Il y aura donc des échanges avec Verdeaux et un réglage progressif dès la disponibilité du Censuy.

- Comment réagir envers des propos déplacés tenus par un-e enseignant-e :

Le témoignage d'un parent relate des propos déplacés de la part d'un-e enseignant-e à l'égard d'un élève. Que faire ? Dans ce genre de situation, l'élève ou ses parents n'osent souvent pas se plaindre ou dénoncer de peur d'en subir des conséquences indirectes. S'il existe des appels à l'aide, le Conseil d'Etablissement doit pouvoir y répondre. Les directions scolaires n'adhèrent pas à ce constat. Il s'agit plutôt de bien éclaircir la situation et d'avoir recours aux différentes étapes de médiation à disposition, entre parents et enseignants, doyens, voire direction. Et il existe bien entendu beaucoup de contre-exemples où l'agressivité vise le corps enseignant.

- ½ journées de congé :

Il est décidé à l'unanimité que le congé du mercredi matin de la veille du Pont de l'Ascension est désormais pérenne. L'autre demi-journée étant à fixer sur proposition particulière chaque année.

9. Prochaine séance

La date de la prochaine séance ordinaire du Conseil d'Etablissement est prévue **le 1^{er} octobre 2012, 20h00 à la Buvette de la Salle de spectacles.**

La séance est levée à 22h45.

Pour le Conseil d'Etablissement :

La Présidente :



Myriam Romano-Malagrifa

Le Secrétaire :



François Chevalier

Annexes : - Liste des présences, absences et excusés